

Check-list et exemples Révision totale de la loi suisse sur la protection des données

Registre des activités de traitement

Règlementation de l'art. 12 LPD rév

Contenu du registre du responsable du traitement :

- Identité du responsable du traitement
- Finalité du traitement
- Catégories de personnes concernées et catégories de données personnelles traitées
- Catégories de destinataires
- Délai de conservation des données personnelles ou critères pour déterminer la durée de conservation
- Description générale des mesures visant à garantir la sécurité des données
- Le cas échéant, États où les données sont communiquées et garanties



Check-list

